

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 16 DECEMBRE 2008 A 20H00

Le conseil de la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES.

**PRESIDENT** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

**Absents excusés :**

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;  
M. Arnaud MERCIER ;  
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008  
Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 31

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.01 : Décision modificative n°2**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide de modifier les crédits de dépenses du budget 2008,
- 2) vote la décision modificative n°2 telle qu'elle suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestio	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>0.00 €</b>		
<b>TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>0.00 €</b>		
<b>Chapitre 67</b>					<b>-187.000,00 €</b>		
67	673	812	ENV	Titres annulés sur exercices antérieurs	187 000,00 €		Ajustement de crédits liés à la régularisation de titres annulés sur les exercices antérieurs à l'année 2008 (surestimation d'une recette 2007 rattachée à l'exercice 2008 à hauteur de 157 450,37 € et régularisations diverses pour 29 492,53 €)
<b>Chapitre 011</b>					<b>-187.000,00 €</b>		
011	611	812	ENV	Contrats de prestations de services avec des entreprises	-187 000,00 €		Contrepartie identifiée sur le chapitre 011

  

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestio	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>0.00 €</b>		
<b>TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>0.00 €</b>		
<b>Chapitre 21</b>					<b>-107.000,00 €</b>		
21	2188	812	ENV	Autres immobilisations corporelles	107 000,00 €		Rachat du parc de bacs de Bois d'Arcy pour un montant de 85 000,00 € et ajustements divers pour 22 000,00 €
<b>Chapitre 23</b>					<b>-107.000,00 €</b>		
23	2313	812	ENV	Constructions	-107 000,00 €		Ajustement de la section d'investissement (financement du crédit d'acquisition de bacs)

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12. 02 : Débat d'Orientations Budgétaires 2009 (D.O.B)**

Après avoir entendu les explications du rapporteur,  
Le Conseil Communautaire,

*Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.03 : Modification de la prise en charge des frais de déplacements des élus de Versailles Grand Parc.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) donne mandat à l'ensemble des conseillers communautaires, titulaires et suppléants, de la communauté de communes, à savoir : M. Hervé HOCQUARD, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Robert DUCHATEL, M. Alain-Louis MIE, M. Alain SAVARY, M. Claude VUILLIET, Mme. Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Vincent FERAT, M. Guy-François PARMENTIER, M. Jean-Marie DANJOU, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Hadi HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. Pierre-Yves STUCKI, M. Jacques BELLIER, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Jean-Louis REALE, M. Christophe BROSTEAUX, M. Luc MEFFRE, M. Patrick CONFETTI, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Dominique MIRCHER, M. Pascal CIAVATTI, M. Francis DEFENDINI, M. Jean-François PEUMERY, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Claude BOBET, M. Philippe NOYER, Mme Hélène PIERRE, M. Bernard DEBAIN, M. Edmond GRONDIN, M. Eugène EKOBO, M. Christian MAMY, Mme Dana SOLECKI, M. Etienne ERASIMUS, M. Gilles PANCHER, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Jean-Marie LEMAITRE, M. Christian CAMBRILLAT, M. Patrick ALEXANDRE, M. François de MAZIERES, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Alain NOURISSIER, M. Michel SAPORTA, M. Thierry VOITELLIER, M. Olivier LEBRUN, M.

Roland de HEAULME M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON, M. Bruno ROSSET ;

- 2) décide que les frais engagés, de transport, de restauration et d'hébergement seront remboursés aux frais réels sur production de justificatifs et de l'ordre de mission.
- 3) dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de commune Versailles Grand Parc

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.04 : Convention d'objectifs et de moyens pour l'adhésion de la Communauté de communes Versailles Grand Parc à la Caisse d'Entraide du Personnel de la ville de Versailles.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Approuve la convention d'objectifs et de moyens pour l'adhésion de la Communauté de communes Versailles Grand Parc à la Caisse d'Entraide qui sera effective dès sa signature.
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée ;
- 3) dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2008 - chapitre 011 « charges à caractère générale » - sous-fonction 020 « administration générale » - nature 6281 « concours divers (cotisations...) ».

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.05 : Modification du règlement de la subvention pour surcharge foncière.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) adopte la modification du règlement relatif aux subventions pour surcharge foncière accordées par Versailles Grand Parc,
- 2) autorise monsieur le Président ou son représentant à signer le présent règlement.

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.06 : Modification du règlement de la subvention forfaitaire PLAI/PLUS.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) adopte la modification du règlement relatif à la subvention forfaitaire PLAI/PLUS accordée par Versailles Grand Parc,
- 2) autorise monsieur le Président ou son représentant à signer le présent règlement.

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.07 : Subvention pour surcharge foncière : approbation du bilan des attributions 2007**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

Approuve le bilan des attributions de subventions pour l'année 2007 concernant les opérations suivantes :

- 45 000 € à Fréha pour une opération de 3 logements sociaux à Viroflay
- 200 000 € à I3F pour une opération de 25 logements sociaux à Versailles
- 205 000 € à I3F pour une opération de 20 logements sociaux à Viroflay
- 50 000 € à I3F pour une opération de 4 logements sociaux à Viroflay

Communauté de communes Versailles Grand Parc- 7 ter rue de la Porte de Buc. Tel : 01.30.83.03.10

- 150 000 € à I3F pour une opération de 14 logements sociaux à Viroflay
- 210 000 € à I3F pour une opération de 23 logements sociaux à Bois d'Arcy
- 300 000 € à I3F pour une opération de 34 logements sociaux à Bois d'Arcy
- 65 000 € à I3F pour une opération de 13 logements sociaux à Versailles
- 55 000 € à I3F pour une opération de 11 logements sociaux à Viroflay
- 185 000 € à I3F pour une opération de 17 logements sociaux à Viroflay
- 15 000 € à Moulin Vert pour une opération de 1 logement social à Versailles
- 15 000 € à Prologues pour une opération de 1 logement social à Versailles
- 15 000 € à Prologues pour une opération de 1 logement social à Buc
- 125 000 € à Versailles Habitat pour une opération de 11 logements sociaux à Versailles
- 75 000 € à Versailles Habitat pour une opération de 6 logements sociaux à Versailles
- 260 000 € à Versailles Habitat pour une opération de 26 logements sociaux à Jouy-en-Josas
- 60 000 € à Versailles Habitat pour une opération de 6 logements sociaux à Versailles

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.08 : Avenant n°5 à la convention liant la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté de commune de Versailles Grand Parc pour l'exploitation des lignes de transport n°495 et n°496.**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :*

- 1) *approuve l'avenant n°5 à la convention du 08 janvier 2004, fixant la participation de Versailles Grand Parc au déficit des lignes de transport n°495 et n°496 à hauteur de 84 293 euros,*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents,*
- 3) *approuve la mise en place des doublages pour l'année scolaire 2008-2009, nécessaires au transport des élèves le lundi et jeudi à 17h20,*
- 4) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 65735 « subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités ».*

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.09 : Redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés - Tarifs 2009-**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :*

- 1) *approuve le maintien, en 2009, pour l'ensemble des communes hors Versailles, de la tarification 2008, dont les modalités d'application sont les suivantes :*
  - *tarif proportionnel au volume des bacs d'ordures ménagères dont disposent les producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers : 0,035 €/litre/jour,*
  - *franchise de 0 à 50 litres par jour de déchets hors déchets recyclables soit 350 litres par semaine,*
  - *gratuité des prestations de gestion des déchets recyclables.*
- 2) *approuve le maintien du lissage de l'impact du changement de tarif sur l'année 2009 pour les professionnels de Versailles :*

- en ajoutant, en 2009, au tarif 2007 de Versailles, 2/3 de la différence entre le tarif 2007 de Versailles et le tarif des autres communes ;
  - en appliquant en 2010 le même tarif que les autres communes de Versailles Grand Parc.
- 3) approuve le nombre de jours d'activité sur lequel s'applique le calcul de la redevance spéciale pour les établissements scolaires de tout le territoire :
- 140 jours d'activité pour les établissements scolaires ouverts 4 jours par semaine,
  - 180 jours d'activité pour tous les autres établissements scolaires.
- 4) approuve le maintien, pour l'année 2009, pour les halles et les marchés Versaillais, des tarifs 2008, selon les variantes suivantes :
- a. pour les abonnés :
- du marché alimentaire de Notre Dame :
    - sous les pavillons (6 jours par semaine) : 3,50 €/m<sup>2</sup>/mois
    - sur les carrés (3 jours par semaine) : 1,75 €/m<sup>2</sup>/mois
  - des marchés de quartier :
    - marché Saint-Louis et Debussy (1 jour par semaine) : 0,61 €/m<sup>2</sup>/mois
    - marché de Porchefontaine (2 jours par semaine) : 1,18 €/m<sup>2</sup>/mois
- b. pour les volants, sauf artisans et prestataires de service (montant par marché et par mètre linéaire) :
- En mètre linéaire de 2 mètres de profondeur : 0,30 €
  - En mètre linéaire de 2,50 mètres de profondeur : 0,35 €
  - En mètre linéaire de 3 mètres de profondeur : 0,40 €
- 5) dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 70612 « redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères ».

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.10 : Convention de partenariat avec les pharmacies et la communauté de communes Versailles Grand Parc dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux (D.A.S.R.I)**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) approuve les termes de cette convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et les pharmacies adhérentes, relative à la collecte et au traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir
- 3) dit que les dépenses de fourniture de contenants de stockage pour les déchets d'activité de soins à risques infectieux des particuliers dans les pharmacies, de collecte et traitement de ces déchets d'activité de soins à risques infectieux sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 611 « contrat de prestation de service avec entreprise »

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.11 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Versailles Grand Parc pour l'année 2007.**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :*

- 1) *adopte le rapport de l'année 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Versailles Grand Parc joint en annexe*

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.12 : Avenant n°1 à la convention pour la reprise des papiers recyclables issus des collectes sélectives des ménages avec la société La Chapelle Darblay**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :*

- 1) *Approuve les termes de l'avenant n° 1 relatif aux obligations du repreneur La Chapelle Darblay suite à la signature de la convention entre Eco-Folio et le SIDOMPE.*
- 2) *autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1*

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.13 : Avenant n°6 au marché de collecte des déchets sur la commune de Bois d'Arcy avec la société SEPUR – Réduction de la période de reconduction de la mise à disposition des bacs par SEPUR et achat des bacs par Versailles Grand Parc**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :*

- 1) *Approuve les termes de l'avenant n° 6 relatif à la réduction de la période de reconduction de la mise à disposition des bacs sur Bois d'Arcy avec la société SEPUR et à l'achat de ces bacs par Versailles Grand Parc au tarif de 60 €/HT/m3 (marché n° 812 128)*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant*
- 3) *Dit que les dépenses d'acquisition de bacs sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles ».*

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.14 : Avenant n°1 à la convention avec le conseil général de l'Essonne sur la gestion des déchets dangereux des ménages stockés à la déchetterie de Bièvres.**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :*

- 1) *Approuve les termes de l'avenant n° 1 relatif à la prolongation de la durée de la convention avec le conseil général de l'Essonne pour la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets dangereux collectés sur la déchetterie de Bièvres jusqu'au 15 décembre 2009.*
- 2) *Autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.*

- 3) Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 611 « Prestations de service ».

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.15 : Motion de la communauté de communes Versailles Grand Parc relative au projet d'opération d'intérêt national (OIN) Massy - Palaiseau - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) **ADHERE** à l'objectif de développement de la recherche, de l'enseignement supérieur et des activités économiques de pointe sur le territoire « Massy - Saclay - Palaiseau - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines », conférant à ce territoire une visibilité mondiale, et souhaite y apporter une forte contribution.
- 2) **PREND ACTE** de la volonté de l'Etat de décréter une opération d'intérêt national (OIN) et de créer un établissement public spécifique afin de réaliser cet objectif.
- 3) **PROPOSE** que Versailles, compte tenu notamment de sa notoriété mondiale, soit désignée comme ville pivot de cette opération,
- 4) **DEMANDE**
  - Qu'une réelle priorité soit accordée aux transports en commun, avec :
    - une implication forte de l'Etat dans le réaménagement de la gare des Chantiers, l'interconnexion et le renforcement des liaisons avec cette gare, considérée dans le projet comme l'un des deux points d'accès privilégiés au territoire de l'OIN ;
    - la mise en œuvre d'une liaison efficace et respectueuse de l'environnement entre Versailles-Chantiers et le plateau de Saclay excluant un axe lourd de surface à travers le plateau ;
    - un renforcement du rôle de la gare de Saint-Cyr l'Ecole et une liaison nouvelle entre cette gare, Satory et Versailles Chantiers ;
    - une amélioration rapide des liaisons ferroviaires existantes (fréquences, régularité, confort, interconnexions), en particulier la ligne RER C entre Versailles et Massy ;
  - Qu'un traitement approprié et simultané soit apporté aux problèmes de circulation automobile en direction des zones d'emplois, notamment à Buc, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Saint-Cyr l'Ecole et Toussus-le-Noble.
  - Que l'aménagement du pôle de Satory à Versailles, dans le cadre du pôle d'excellence Mov'EO soit engagé sans tarder.
  - Que soit conféré un statut de protection absolue pour les 2 300 hectares du plateau de Saclay\*, qui doivent demeurer consacrés à l'agriculture, et que ce statut soit acquis au moment même où l'OIN sera créée.
  - Que le périmètre de l'OIN soit exclusif des périmètres de la vallée de la Bièvre et de la plaine de Versailles, lesquelles bénéficient d'une protection satisfaisante.
  - Que les nuisances affectant les zones urbanisées soient réduites :
    - en particulier avec la réalisation de protections phoniques beaucoup plus efficaces le long des principaux axes de transport routier tels que de la RN118 dans sa traversée de la Vallée de la Bièvre, l'A.12 et la RN.12 dans leur traversée de Versailles Grand Parc ;
    - avec la réalisation de protections phoniques le long des voies ferrées dans leur traversée de Versailles Grand Parc ;

\* comportant en particulier les terres agricoles entourant le bourg de Toussus-le-Noble

- Que les nuisances sonores aux abords des aérodromes de Saint-Cyr- l'Ecole, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay, soient limitées.
- Qu'une attention forte soit portée à l'hydrologie du plateau de Saclay, au maintien de son réseau de rigoles, au projet de restauration de l'alimentation du Château de Versailles à partir de ce réseau, ainsi qu'à la protection du site des sources de la Bièvre.

1) DEMANDE

- Que les objectifs à court et moyen terme de l'opération d'intérêt national soient bien explicités avec en particulier les engagements financiers de l'Etat correspondants, notamment pour les infrastructures annoncées.
- Que les collectivités locales exercent un rôle prépondérant aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de cette opération, et que la durée de celle-ci soit limitée dans le temps ;
- Que l'établissement public envisagé comprenne une représentation majoritaire des collectivités locales.

- 2) RAPPELLE que seule une association étroite des collectivités locales et des populations permettra à cette opération de se déployer avec les meilleures chances de succès,

Le président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles